

## « Construire la citoyenneté »

Publié le mercredi 02 octobre 2013

**La Commission citoyenneté de la Ligue des droits de l'homme vient de rééditer à 5 000 exemplaires sa proposition de charte citoyenne de la Nouvelle-Calédonie, déjà parue en 2011. Celle-ci a été traduite en plusieurs langues dont huit kanak. Rappel de son objectif avec Arnaud Fuentes.**



Arnaud Fuentes présente la proposition de la charte citoyenne 2013.  
Photo Jacquotte Samperez

### **Les Nouvelles calédoniennes : Pourquoi avoir travaillé à cette proposition de charte citoyenne ?**

Arnaud Fuentes : Il y a deux aspects fondamentaux à travers la citoyenneté évoqués dans l'accord de Nouméa : l'emploi local et le corps électoral. Ces deux notions ne sont pas exclusives. Mais sont des dimensions juridiques. Avec la Ligue des droits de l'homme, on essaie de rappeler à la population ainsi qu'aux élus que si l'avenir institutionnel c'est important tout comme le corps électoral, il ne faut pas oublier les gens qui peuplent ce pays. Quel que soit le statut à venir de la Nouvelle-Calédonie, il y aura toujours des gens pour vivre ici. Et donc, il y aura toujours besoin d'évoquer la question des droits et des devoirs, et quels sont les liens que l'on tisse entre les gens, quelles sont les bases sur lesquelles on se retrouve ? La citoyenneté, c'est une construction perpétuelle. L'objectif via cette proposition de charte citoyenne est de contribuer à la construction de la citoyenneté. Mais en montrant qu'il n'y a pas qu'un aspect juridique, sur lequel les politiques se battent, s'opposent. Il y a d'autres choses dans la citoyenneté. On ne peut pas construire une société sans valeur, sans principe, sans idée et sans chercher à créer du lien social entre les gens tout en respectant les différences.

### **Comment est-elle articulée ?**

On a repris des éléments de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, on va même plus loin, on l'a mise à jour. Elle comprend douze articles et un préambule qui évoquent des choses qui selon nous sont intangibles. On ne peut pas remettre en question les notions de

respect, d'altérité, de droit au logement, droit au transport, à la communication, de faire des études, etc. C'est ensuite aux politiques de le traduire. En rappelant qu'être égaux, ça ne veut pas dire être identiques. Mais avoir des droits dans nos différences.

### **Vous aviez déjà édité cette charte en 2011, pourquoi cette réédition ?**

Quand on a fait la proposition de la charte en 2011, elle n'avait reçu qu'un faible écho de la part de la classe politique. Elle est cette fois éditée en huit langues kanak (une par aire coutumière), mais aussi en wallisien, en futunien, en reo ma'ohi (tahitien), en vietnamien, ainsi qu'en anglais et en espagnol. C'est aussi une volonté de montrer aux populations qu'elles sont reconnues, à leur place et qu'on fait aussi l'effort d'aller à leur rencontre.

### **Comment sera-t-elle diffusée ?**

On a prévu de la transmettre à tous les membres des différentes assemblées, aux associations de maires. On en proposera aussi lors de nos réunions. On espère aller à la rencontre du Sénat coutumier et pouvoir échanger. On espère que les politiques prendront conscience des enjeux de la citoyenneté.

**\*On peut également se procurer un exemplaire de la charte en appelant la Ligue au 74 16 72.**

Propos recueillis par Catherine Léhé